



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 16 mars 2017, il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le dragage le long du quai LO-LO situé sur la commune de La Seyne-sur-Mer. Le projet de dragage sera réalisé de façon mécanique pendant environ 4 semaines, pour un montant de 150.000 €. Le volume à draguer est estimé entre 400 et 500 m³. Ces travaux permettront d'améliorer l'accueil des navires le long du quai.

Les informations concernant ce projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée – Direction des ports – 107 Boulevard Henri Fabre – CS 30536 – 83041 TOULON cedex 09 [adresse postale] – dossier suivi par Didier VANHACK – 04 83 24 30 00.

L'enquête publique se déroulera du **12 avril 2017** au **12 mai 2017**, soit 31 jours dans les locaux de la **Direction des Ports** de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, **39 Avenue de la Résistance à Toulon**, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera déposé au siège de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier et son étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale du 8 janvier 2017 joint au dossier et l'avis d'enquête seront mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr> : rubrique : politiques publiques - environnement - projets d'aménagement impactant l'environnement). Le dossier sera consultable depuis un poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au siège de l'enquête. Il pourra également les adresser par courrier postal, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse postale susvisée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique.quai.lolo@gmail.com

Les observations et propositions émises par courrier électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'État dans le Var.

Monsieur Marc BERTUCCHI, Général de division de l'armée de terre (2S), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement le public dans les locaux de la Direction des ports de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée les jours suivants :

Permanences	CA TPM - Direction des ports
Mercredi 12 avril 2017	9 h – 12 h
Jeudi 20 avril 2017	14 h – 17 h
Mardi 25 avril 2017	9 h – 12 h
Jeudi 4 mai 2017	14 h – 17 h
Vendredi 12 mai 2017	14 h – 17 h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairies de La Seyne-sur-Mer et de Toulon, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable). Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var.

La décision d'autorisation ou de refus d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relève de la compétence du préfet du Var par voie d'arrêté.